



Question de jugement du pru d homme

Par MOI22

Bonjour,
actuellement je suis en confli avec mon patron je les fait passer devant les pru d homme il a deja eu 2 jugements .La sur le conte rendu que mon avocate vien de me donné ses inscries a l'effet de me voir dire et juger la résiliation judiciaire du contrat de travail aux torts de l employeur
je ne sait plus quoi pencer et mon avocat m explique rien de rien
j ai pas les papiers je ne sais meme pas si je peut retravailler maintenant vu kil a encore un jugement
Merci de m aidé

Par Visiteur

bonjour,

pourquoi votre avocate ne veut rien vous dire ?

Par MOI22

bonjour et merci de votre reponce
alors elle et trop rapides quand elle nous parles et nous dit toujours désolé j ai d autres personnes a voire
mais je ne peut pas resté sans ressource comme sa moi
sans les papiers d assedic et la rupture de contrat je ne peut pas chercher ailleurs
merci

Par Visiteur

vu que vous avez le jugement, allez voir un syndicat qui vous expliquera... (il faut le lire pour savoir ce qu'il en est)...

ou alors allez voir mardi votre avocate et insistez

Par MOI22

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE REPONCE
JE VAIS ALLEZ VOIR MARDI ALORS
MERCIE DE VOS REPONCES